© Frédéric Coursol

Érable noir *Acer nigrum*

Vulnérable au Québec

20-30 m

CARACTÉRISTIQUES

- Écorce gris noirâtre, crevassée;
- Feuilles de 10 à 15 cm avec de 3 à 5 lobes courts;
- Dessous des feuilles poilu et dessus vert foncé;
- Fleurs jaunâtres, tombantes et sans pétales;
- Fruit est une disamare (deux samares réunies à la base).

© Frédéric Coursol

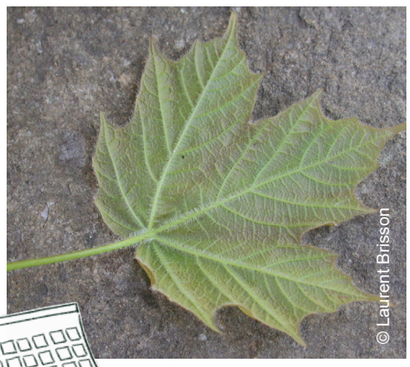

© Laurent Brisson

© Frédéric Coursol

Fin avril à mi-mai

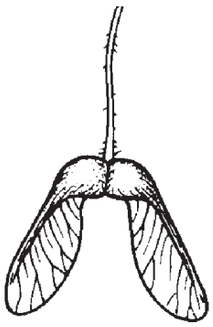

© Gouvernement du Canada

Juin-septembre

HABITAT

- Partie haute des rivages et territoires les plus tempérés;
- Forêts de feuillus, souvent avec l'érable à sucre;
- Sites riches où la présence d'autres espèces en situation précaire est probable;
- Préfère l'ombre et milieu moyennement humide;
- Sols calcaires et riches à pH élevé.

RÉPARTITION AU QUÉBEC

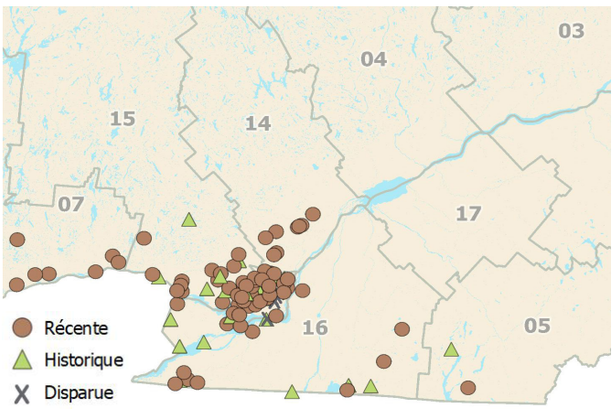

Source: CDPNQ

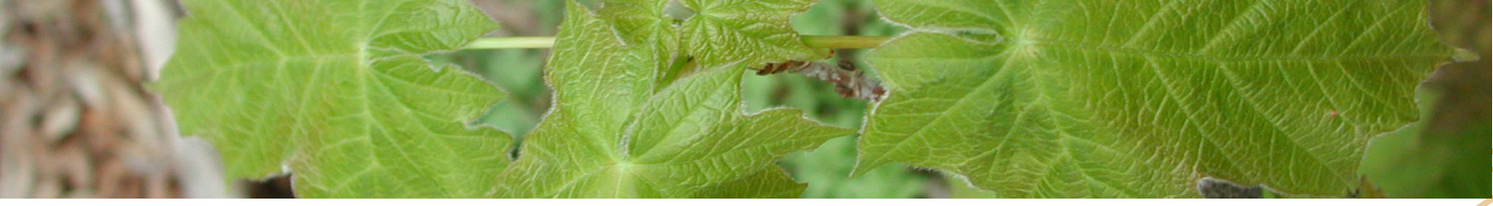

MENACES

- Expansion urbaine;
- Construction de routes;
- Ouverture du couvert forestier;
- Hybridation avec l'érable à sucre.

SENSIBILITÉ DE L'ESPÈCE AUX PERTURBATIONS

Espèce tolérante à l'ombre, mais peut bénéficier de trouées.	Tolère mal un excès d'humidité ou de sécheresse.	Les individus matures ne sont pas sujets à des bris mécaniques en raison de leurs bourgeons portés haut au-dessus du sol.

ADAPTER CES PRATIQUES EN FONCTION DE LA SENSIBILITÉ DE L'ESPÈCE

- Identifier la zone d'occupation qui correspond à l'endroit où se retrouvent les plants et les semis.
- Lorsque l'arbre n'est pas localisé précisément, appliquer les mesures de la zone d'occupation à l'ensemble du peuplement forestier.

DANS LA ZONE D'OCCUPATION

Éviter de modifier le drainage et de créer des ornières en planifiant les travaux lorsque la capacité portante du sol est maximale, soit en période sèche ou lorsque le sol est gelé.

Aucune construction de nouveaux chemins.

Aucune récolte permise de l'érable noire, ni de l'érable à sucre afin de limiter les risques d'une mauvaise identification.

Illustrations : Sophie-Anne Vachon et Émilie Dumais

En présence de régénération, éviter le passage de la machinerie à moins d'assurer sa protection et éviter d'y déposer des déchets de coupe.

Le prélévement d'espèces compagnes est permis, mais en laisser minimalement 10 %.

Pour les références et en savoir plus, visitez foretprivee.ca/biodiversite

Réalisée par Conservation de la nature Canada et Fédération des producteurs forestiers du Québec

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :
This project was undertaken with the financial support of:

Environnement et Changement climatique Canada / Environment and Climate Change Canada

Agence forestière de la Montérégie

Fondation de la faune du Québec

Québec